

PARDEVANT LES NOTAIRES résidans en la ville de Montréal dans
la Province du Bas Canada, soussignés, FÜR PRESENT *Amable*

Lamouche Demeur au Faubourg St Laurent

lequel s'est volontairement engagé et s'engage par ces Présentes

à M^r *Thomas Mears*
à ce présent et acceptant, pour à ~~ce~~ première réquisition partir de
cette Ville en qualité de *engage'*

dans un de ~~Canots ou Bateaux~~, pour faire le Voyage, tant en

montant à *Hautsberry* haut Canada, que

pour travailler pour le dit *Sieur Mears*

pendant jusq' à le premier de *Mars*

prochain, à commencer son temps *semaine*

prochain le 15. du present mois

Et avoir bien et dûment soin pendant les routes et étant au dit *lieu*
des Marchandises, Vivres, Pelleteries, Ustensiles & de toutes les choses né-
cessaires pour le Voyage, servir, obéir et exécuter fidèlement tout ce que
le dit *Sieur Mears*

ou tous autres représentant ~~sa~~ personne auquel il pourroit trans-
porter le présent Engagement, lui commanderont de licite et honnête, faire

son profit, éviter *son* dommage, & en avertir s'il vient à sa connoissance,
et généralement tout ce qu'un bon *engage'* doit et est obligé de

faire; sans pouvoir faire aucune traite particulière, s'absenter ni quitter le
dit service, sous les peines portées par les Ordonnances, et de perdre ses

gages. Cet engagement ainsi fait, pour et moyennant la somme de *cinquante*
quatre livres ou chelins, ancien courant de cette

Province, *par* *chaque* mois pendant le dit *temps*,

qu'il promet et s'oblige de bailler et payer au dit *engage'*

équipement un mois après son retour en cette Ville, et à son départ un

ou autrement le dit *engage'* perdra

sur ses dits gages

Car ainsi, &c. promettant, &c. obligeant, &c. renonçant, &c.

Fait et passé au dit *Montréal* en *letude* l'an mil
huit cent *quatre* le *douze* de *Novembre*
après midi; & ont signé, à l'exception du dit *engage'*
qui, ayant déclaré ne le savoir faire, de ce enquis, a fait la marque ordinaire
après lecture faite.

Amable Lamouche
marqué